

CHALLENGE DEPARTEMENTAL FSCF CD 56
3ème tour le 29/01/2017
PROCHAIN TOUR le 12 FEVRIER 2017 à 15h00

SUR LE TERRAIN DU 1er NOMME MATCH à 15H00
ATTENTION Communiquer les résultats dès la fin du match
Tél : 02 97 54 26 17 Fax : 02 97 54 95 48 ou E-mail : cd56.fscf@wanadoo.fr
et faire suivre la feuille de match par courrier.



	N°	Equipe 1	score	Equipe 2	score
1	CD 301	GUEGON B		USSAC B	
2	CD 302	MEUCON		NOYAL PONTIVY B	
3	CD 303	CREDIN		ST SERVANT/OUST	
5	CD 304	GUILLAC		LANOUEE	
6	CD 305	MOHON ST MALO 3 F		LA CROIX HELLEAN	
7	CD 306	RADENAC		BULEON LANTILLAC	
10	CD 307	SENE PPS		BIGNAN D	
11	CD 308	NEANT/YVEL		LARRE MOLAC	
14	CD 309	ALLAIRE A		LE GUERNO	
15	CD 310	MARZAN C		ST JACUT LES PINS	
16	CD 311	LA VRAIE CROIX B		ST AVE B	
17	CD 312	PEILLAC		MARZAN	
18	CD 313	SULNIAC B		ST MARTIN / OUST	
19	CD 314	QUELNEUC		QUESTEMBERG C	
4	CD 315	ST JEAN BREVELAY C		GUENIN B	
9	CD 316	STE ANNE D'AURAY B	match à 13h00	MOUSTOIR AC B	
8	CD 317	CRUGUEL C	match à 13h00	MOREAC B	
12	CD 318	SENE PPS B	match à 13h00	STE ANNE D'AURAY C	
13	CD 319	ALLAIRE C	match à 13h00	MUZILLAC B	
14	CD 320	EXEMPT		BIGNAN B	

Attention : Résultats et feuilles de matchs scannées à nous adresser pour le 31/01/2017 dernier délai.

Si modification de jour ou d'horaire ou forfait éventuel, nous en aviser pour le vendredi 27/01/2017 12h00 au 02.97.54.26.17 ou par E-mail : cd56.fscf@wanadoo.fr

En cas de problème ou arrêté municipal, vous devez contacter impérativement et le plus rapidement possible afin d'éviter des déplacements inutiles, arbitres et équipes: Patrice LE HENO: 06 82 79 97 64

En raison du déficit d'arbitres sur le département, tous les matchs ne pourront être couverts. Veuillez donc prévoir des arbitres de clubs. Nous comptons sur votre FAIR PLAY pour que tout se déroule dans les meilleures conditions.

(ATTENTION) Pas de prolongation, mais tirs au but si égalité à la fin des 90 minutes. Pas de limitation des joueurs mutés. Sauf demande d'une des deux fédérations, les sanctions F.F.F. ne sont pas comptabilisées en FSCF, ni l'inverse.

RAPPEL: FRAIS D'ARBITRAGE à la charge de l'équipe RECEVANTE.

PAS DE FRAIS DE DEPLACEMENT pour l'équipe visiteuse.

